

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la Convocation
30/05/2024

Date d'affichage
30/05/2024

OBJET

Subvention Association des
étudiants alternants plasturgistes
de l'INSA de LYON à OYONNAX
(INSAAP) pour l'organisation du
Salon REEP 2024

Séance du 10 juin 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le dix _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents: RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - BOURDONNAY C. - RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - BARBIER M. - K. HASSOUN - LADRE R.

Absents: ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Procuration est donnée par PICHON H à NIOGRET C
Procuration est donnée par KILIC D à V. RAVET
Procuration est donnée par OZDEMIR Y à FRATTER M.
Procuration est donnée par MOREIRA J. à MILLET D.

Secrétaire de Séance: BARBERIS Peggy

Rapporteur : C. NIOGRET

Monsieur PICHON fait part au conseil Municipal de la demande formulée par l'INSAAP, qui organise pour sa 7^{ème} édition le REEP, salon Rencontre Etudiants Entreprise de la Plastics Vallée, le 7 Novembre prochain.

Cette année, le salon se tiendra sur le site de VALEXPO à Oyonnax.

Ce salon permet aux étudiants de trouver des stages, alternances emplois dans les entreprises de la plastic vallée, et permet de mettre en avant le bassin et les entreprises s'y trouvant.

Pour assurer le bon déroulement de ce projet et qu'il se tienne dans les meilleures conditions possibles, l'association sollicite un soutien de la ville de BELLIGNAT et notamment un soutien financier, outre le prêt de matériel.

Monsieur PICHON propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à la demande en attribuant la somme de 500€ (Cinq cents euros)

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE D'ALLOUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 500 € à l'association INSAAP, pour l'organisation du REEEP 2024.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Madame le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

Le Secrétaire de Séance
P. BARBERIS



Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,
V. RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-2101003/9-20240610-D 2024_06_10_14-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024